

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
9 – 2022 / N° 10**

SEANCE du 06 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.11.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

Absents excusés : REBOUL Gregory, VIAL Anne- Claire

Objet : Demande de subvention Conseil Départemental et Région pour projet installation panneaux photovoltaïques salle des fêtes

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes est à l'étude. Une réalisation serait envisagée sur les exercices budgétaires 2023/2024.

Pour cela il sera nécessaire de procéder au désamiantage de la toiture et de remplacer la couverture tuile par des panneaux en bac acier.

Le bureau propose de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 30 % et au Conseil Régional à hauteur de 40 %.

Le coût de l'opération se décompose comme suit :

- Désamiantage : 57749.44 € HT
- Couverture bacs acier : 37500 € HT
- Panneaux photovoltaïques : 35 716 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes.
- **Accepte** de prévoir cette réalisation aux exercices budgétaires 2023/2024.
- **Accepte** de demander une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 30 % et au Conseil Régional à hauteur de 40 %.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 17.12.2022

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 17.12.2022
Et de la réception en Préfecture le 17.12.2022

Le Maire